



Avis n° 2018-07
du 3 juillet 2018
relatif à la suppression
du tableau des flux de trésorerie de l'État

Le Conseil de normalisation des comptes publics a adopté le 3 juillet 2018, le présent avis relatif à la suppression du tableau des flux de trésorerie de l'État.

Dans la mesure où le tableau des flux de trésorerie n'apporte pas d'informations supplémentaires par rapport à d'autres publiées par ailleurs, alors même que son élaboration requiert des efforts disproportionnés par rapport à l'utilisation qui en est faite, le Conseil de normalisation des comptes publics propose de supprimer ce tableau des états financiers de l'État, et de modifier en conséquence la norme 1 sur les états financiers du Recueil des normes comptables de l'État. La référence à ce tableau figurant dans la norme 10 sur les composantes de la trésorerie est également supprimée.

Le Conseil de normalisation des comptes publics est d'avis que ces dispositions soient applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 (exercice clos le 31 décembre 2018).

NORME N° 1
LES ÉTATS
FINANCIERS

SOMMAIRE

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
I. LA LOGIQUE D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	4
I.1. Le bilan de l'État : le tableau de la situation nette	4
I.2. Le compte de résultat de l'État : le tableau des charges nettes, le tableau des produits régaliens nets et le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice	4
I.3. Le tableau des flux de trésorerie.....	5
I.3. L'annexe.....	6
II. LE POSITIONNEMENT PAR RAPPORT AUX AUTRES RÉFÉRENTIELS	6
DISPOSITIONS NORMATIVES	7
1. LE TABLEAU DE LA SITUATION NETTE	8
2. LE TABLEAU DES CHARGES NETTES, LE TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS ET LE TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE.....	9
3. LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
3. L'ANNEXE	12
3.1. Les principes d'établissement de l'annexe	12
3.2. Le contenu de l'annexe	12
ILLUSTRATIONS	14
I. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	14
II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15
III. PERSONNEL.....	15



NORME N° 1 LES ÉTATS FINANCIERS

Exposé des motifs

La présente norme détermine la structure et la forme des états financiers sur la base du modèle de la comptabilité d'entreprise, en tenant compte des spécificités de l'État.

I. LA LOGIQUE D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont une des principales sources d'information chiffrée sur la situation financière de l'État. Ces documents de synthèse permettent d'apprécier et d'analyser l'évolution de celle-ci et de mesurer les coûts.

I.1. Le bilan de l'État : le tableau de la situation nette

Le bilan de l'État se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette qui recense, comme un bilan d'entreprise classique, les actifs et les passifs préalablement identifiés et comptabilisés. Le tableau de la situation nette est présenté en liste. Il est établi à la fin de l'exercice.

Le tableau de la situation nette comprend :

- > l'actif, qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'État. Il se compose principalement des actifs immobilisés, des actifs circulants et des régularisations de l'exercice ;
- > le passif est constitué des obligations à l'égard de tiers qui existent à la date de clôture et dont il est probable ou certain, à la date d'arrêt des comptes, qu'elles entraîneront une sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation envers ce tiers. Le passif comprend les provisions pour risques et charges, les dettes financières, les dettes non financières, les autres passifs et les régularisations de l'exercice.

En outre, le tableau de la situation nette présente deux particularités :

- > il isole le poste « trésorerie » à l'actif et au passif ;
- > il comporte un poste « situation nette » qui ne peut pas être rapproché des capitaux propres d'une entreprise puisqu'il ne comporte ni de capital initial, ni d'équivalent de ce dernier.

I.2. Le compte de résultat de l'État : le tableau des charges nettes, le tableau des produits régaliens nets et le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice

La présentation habituelle du compte de résultat, qui regroupe la totalité des charges et des produits d'un exercice comptable, a été scindée en trois tableaux :

- > Le tableau des charges nettes de l'exercice réparties par nature, qui présente le montant total des charges nettes non couvert par les produits d'activité correspondants de l'exercice.
- > Le tableau des produits régaliens nets détaillés par catégorie (produits fiscaux et autres produits régaliens), qui présente les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers. Les produits figurant dans ce tableau sont les produits régaliens nets des obligations de l'État en matière fiscale ainsi que des décisions d'apurement qui remettent en cause le bien-fondé des créances sur les redevables initialement comptabilisées (dégrèvements et autres annulations suite à erreur) ; les ressources propres de l'Union européenne basées sur le revenu national brut (RNB) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) viennent en diminution des produits fiscaux et des autres produits régaliens, pour déterminer le total des produits régaliens nets ; ces contributions sont en effet des ressources propres de l'Union européenne et ne peuvent être considérées comme des charges ; les autres ressources propres de l'Union n'apparaissent pas au compte de résultat, car elles sont prélevées par l'État (au profit de l'Union) sur des tiers identifiables, et sont considérées comme des opérations pour compte de tiers.
- > Le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice, qui présente la différence entre les charges nettes et les produits régaliens nets.

Dans l'optique de l'analyse des coûts, le tableau des charges nettes recense l'ensemble des charges et des produits à prendre en compte pour l'analyse des coûts.

1.3. — Le tableau des flux de trésorerie

~~La trésorerie de l'État se compose d'éléments d'actif (fonds sur comptes bancaires et fonds en caisse, valeurs en cours d'encaissement et à l'escompte nettes des valeurs en cours de décaissement, autres composantes de la trésorerie et équivalents de trésorerie) et de passif (dépôts des correspondants et autres personnes habilitées, autres éléments de trésorerie).~~

~~Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les entrées et les sorties de ces éléments, classées par catégorie :~~

- ~~> les flux de trésorerie liés à l'activité, qui correspondent aux encaissements et décaissements liés aux opérations de fonctionnement et d'intervention (à l'exception des activités d'investissement) et aux autres encaissements et décaissements qu'il est possible de rattacher à l'activité tels que les flux de trésorerie correspondant aux charges et produits financiers ;~~
- ~~> les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, qui correspondent aux décaissements et encaissements liés aux opérations d'acquisitions et de cessions des immobilisations ;~~
- ~~> les flux de trésorerie liés aux opérations de financement, qui correspondent aux encaissements et décaissements liés aux opérations de financement externe de l'État.~~

~~La présente norme classe les flux de trésorerie provenant des intérêts et dividendes reçus ou des intérêts versés dans les flux de trésorerie liés à l'activité. Cette présentation facilite ainsi le rapprochement entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale, l'idée étant de relier les flux de trésorerie liés à l'activité et aux opérations d'investissement aux opérations budgétaires et les flux de trésorerie liés aux activités de financement aux opérations de trésorerie non budgétaires.~~

~~Les notions de recettes et de dépenses sont utilisées dans le tableau des flux de trésorerie pour être distinguées des produits et des charges, puisqu'il s'agit des produits encaissés ou des charges versées par l'État au cours d'un exercice.~~

~~Des montants résiduels, qui ne pourraient être qualifiés d' « importants » au regard du principe d'importance relative mentionné dans le cadre conceptuel, peuvent être présentés dans le tableau des flux de trésorerie comme des flux de trésorerie nets non ventilés.~~

I.3. L'annexe

L'annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension et à l'interprétation des données des principaux documents de synthèse.

La présente norme précise les principes d'établissement de l'annexe et définit son contenu.

La présentation de l'annexe s'inspire de celle des entreprises. Sur chaque document de synthèse, les données susceptibles de faire l'objet d'une information en annexe seront numérotées pour faciliter le renvoi aux commentaires et tableaux correspondants développés dans l'annexe.

Par ailleurs, la coexistence d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité d'exercice (article 27 de la loi organique) conduit à identifier en annexe les écarts entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité d'exercice par le biais de tableaux de passage.

II. LE POSITIONNEMENT PAR RAPPORT AUX AUTRES RÉFÉRENTIELS

La norme s'est inspirée des référentiels comptables suivants :

- > pour le tableau de la situation nette ~~et le tableau des flux de trésorerie~~, la norme tient compte des modèles du Plan comptable général, des normes comptables internationales de l'IASB¹ (IAS 1 et IAS 7) et de l'IPSAS Board² (IPSAS 1 et IPSAS 2) ainsi que de l'arrêté du [8 septembre 2014](#) ~~22 juin 1999~~ portant homologation [du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général](#) ~~règlement n°99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques~~ ;
- > pour le tableau des charges nettes, le tableau des produits régaliens nets et le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice, la norme s'est inspirée de modèles d'états financiers étrangers qui ne sont proposés par aucun des référentiels comptables existants précédemment cités.

¹ IASB : *International Accounting Standards Board*.

² IPSAS Board : *International Public Sector Accounting Standards Board*.



NORME N° 1 LES ÉTATS FINANCIERS

Dispositions normatives

Les états financiers comprennent :

- > le bilan présenté sous la forme d'un tableau de la situation nette ;
- > le compte de résultat présenté en trois parties : un tableau des charges nettes, un tableau des produits régaliens nets et un tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice ;
- > ~~le tableau des flux de trésorerie ;~~
- > l'annexe.

Les états financiers présentent les données de deux exercices : celles du dernier exercice clôturé et celles de l'exercice précédent (comparaison sur deux exercices¹).

Dispositions applicables pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006

Les états financiers de l'exercice 2006 et de l'exercice 2007 comportent les données comparatives retraitées relatives à l'exercice 2005, sauf si cela est rendu impraticable par le changement de référentiel comptable ou si le coût d'obtention de ces données retraitées est jugé trop important par rapport à l'utilité retirée de leur obtention.

Lorsque des données comparatives relatives à l'exercice 2005 ne peuvent être présentées :

- > les causes de leur indisponibilité sont précisées dans l'annexe ;
- > toutes les informations complémentaires disponibles permettant au lecteur des états financiers de disposer d'éléments de comparaison sont présentées dans l'annexe pour les données comparatives qui n'ont pu faire l'objet de retraitements.

¹ Pour mémoire, la norme 1 prévoyait une comparaison sur trois exercices jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2015 inclus.

1. LE TABLEAU DE LA SITUATION NETTE

	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)				
Stocks				
Créances				
Redevables				
Clients				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant (hors trésorerie)				
TRÉSORERIE				
Fonds bancaires et fonds en caisse				
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement				
Valeurs mobilières de placement				
Autres composantes de la trésorerie				
Total trésorerie				
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF (I)				
DETTES FINANCIÈRES				
Titres négociables				
Titres non négociables				
Dettes financières et autres emprunts				
Total dettes financières				
DETTES NON FINANCIÈRES (HORS TRÉSORERIE)				
Dettes de fonctionnement				
Dettes d'intervention				
Produits constatés d'avance				
Autres dettes non financières				
Total dettes non financières				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total provisions pour risques et charges				
AUTRES PASSIFS (HORS TRÉSORERIE)				
Total autres passifs				
TRÉSORERIE				
Correspondants du Trésor et personnes habilitées				
Autres composantes de la trésorerie				
Total trésorerie				
Comptes de régularisation				
TOTAL PASSIF (HORS SITUATION NETTE) (II)				
Report des exercices antérieurs				
Écarts de réévaluation et d'intégration				
Solde des opérations de l'exercice				
SITUATION NETTE (III=I-II)				

2. LE TABLEAU DES CHARGES NETTES, LE TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS ET LE TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

TABLEAU DES CHARGES NETTES		EXERCICE N	EXERCICE N-1	
Charges de fonctionnement nettes	Charges de personnel Achats, variations de stocks et prestations externes Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations Autres charges de fonctionnement			
	Total charges de fonctionnement direct (I)			
	Subventions pour charges de service public Dotations aux provisions			
	Total charges de fonctionnement indirect (II)			
	Total charges de fonctionnement (III=I+II)			
	Ventes de produits et prestations de service Production stockée et immobilisée Reprises sur provisions, sur dépréciations Autres produits de fonctionnement			
	Total produits de fonctionnement (IV)			
	TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V=III-IV)			
	Charges d'intervention nettes	Transferts aux ménages Transferts aux entreprises Transferts aux collectivités territoriales Transferts aux autres collectivités Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État Dotations aux provisions et aux dépréciations		
		Total charges d'intervention (VI)		
Contributions reçues de tiers Reprises sur provisions et sur dépréciations				
Total produits d'intervention (VII)				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII=VI-VII)				
Charges financières nettes	Intérêts Pertes de change liées aux opérations financières Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations Autres charges financières			
	Total charges financières (IX)			
	Produits des immobilisations financières Gains de change liés aux opérations financières Reprises sur provisions, sur dépréciations Autres intérêts et produits assimilés			
	Total produits financiers (X)			
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES NETTES (XI=IX-X)			
TOTAL DES CHARGES NETTES (XII=V+VIII+XI)				

TABLEAU DES PRODUITS RÉGALIENS NETS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôt sur le revenu Impôt sur les sociétés Taxe intérieure sur les produits pétroliers Taxe sur la valeur ajoutée Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes Autres produits de nature fiscale et assimilés		
TOTAL PRODUITS FISCAUX NETS (XIII)		
Amendes et autres pénalités		
TOTAL AUTRES PRODUITS RÉGALIENS NETS (XIV)		
Ressources propres de l'Union Européenne basées sur le revenu national brut Ressources propres de l'Union Européenne basées sur la taxe sur la valeur ajoutée		
TOTAL RESSOURCES PROPRES DE L'UNION EUROPÉENNE BASÉES SUR LE REVENU NATIONAL BRUT ET LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (XV)		
TOTAL PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI = XIII+XIV-XV)		

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges de fonctionnement nettes (V) Charges d'intervention nettes (VIII) Charges financières nettes (XI)		
CHARGES NETTES (XII)		
Produits fiscaux nets (XIII) Autres produits régaliens nets (XIV) Contributions au budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)		
PRODUITS RÉGALIENS NETS (XVI)		
SOLDE DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE (XVI-XII)		

3. LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Flux de trésorerie liés à l'activité	<p>ENCAISSEMENTS</p> <p>Ventes de produits et prestations de service encaissées Autres recettes de fonctionnement Impôts et taxes encaissés Autres recettes régaliennes Recettes d'intervention Intérêts et dividendes reçus Autres encaissements</p> <p>DÉCAISSEMENTS</p> <p>Dépenses de personnel Achats et prestations externes payés Remboursements et restitutions sur impôts et taxes Autres dépenses de fonctionnement Subventions pour charges de service public versées Dépenses d'intervention Versements résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État Intérêts payés Autres décaissements</p>		
	FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS À L'ACTIVITÉ (I)		
	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<p>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS</p> <p>Immobilisations corporelles et incorporelles Immobilisations financières</p> <p>CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</p> <p>Immobilisations corporelles et incorporelles Immobilisations financières</p>	
	FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	<p>ÉMISSIONS D'EMPRUNT</p> <p>OAT BTAN Solde des BTF</p> <p>REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (HORS BTF)</p> <p>Dettes négociables OAT BTAN Dettes non négociables</p> <p>FLUX LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</p>		
	FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)		
	VARIATION DE TRÉSORERIE (IV=I+II+III=VI-V)		
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE (V)			
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (VI)			

3. L'ANNEXE

L'annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle ne peut se substituer aux autres documents de synthèse qu'elle complète et commente. En matière de vérification, elle est assujettie aux mêmes exigences que les autres documents de synthèse.

3.1. Les principes d'établissement de l'annexe

Les informations fournies dans l'annexe doivent :

- > contribuer à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'État en détaillant certains renseignements permettant d'expliquer ou de préciser le contenu de certains postes des documents de synthèse ;
- > produire toutes les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs. À cette fin, la notion de seuil de signification d'une information peut être un élément déterminant dans le choix des informations à communiquer. Ce seuil dépend essentiellement de l'importance relative de l'information pour les utilisateurs des états financiers. Est ainsi considérée comme significative toute information dont la non-publication serait susceptible de modifier le jugement des utilisateurs sur la situation patrimoniale et financière de l'État.

3.2. Le contenu de l'annexe

L'annexe fait l'objet d'une présentation organisée et systématique regroupant des informations chiffrées ou non. Elle doit notamment présenter :

- > les règles et méthodes d'évaluation comptables ainsi que les changements de méthode d'évaluation et de présentation des comptes.
- > Les informations détaillant les montants qui apparaissent dans le tableau de la situation nette, dans le tableau des charges nettes et dans le tableau des produits régaliens nets et dans le tableau de flux de trésorerie. Ces précisions concernent notamment :
 - les variations des éléments de l'actif et du passif pendant l'exercice considéré ;
 - le détail des immobilisations corporelles, incorporelles et financières, des charges de personnel, etc. ;
 - les informations relatives au calcul des provisions pour risques et charges, leur répartition par catégorie et leurs échéances prévisionnelles, etc. ;
 - les informations relatives aux effectifs de l'État ;
 - le passage des produits régaliens bruts aux produits inscrits dans le tableau des produits régaliens nets.
- > Les informations qui ne figurent pas dans les autres documents de synthèse mais qui doivent néanmoins être portées en annexe telles que :
 - les engagements à mentionner en annexe qui sont regroupés en quatre catégories : les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis, les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État, les engagements découlant de la mise en jeu de la responsabilité de l'État et les engagements de retraite de l'État. Un tableau de synthèse des engagements est présenté en annexe ;

- les dépréciations de créances recouvrées par l'État pour le compte de tiers pour lesquels l'État ne supporte pas le risque de non-paiement.
- > Les informations relatives à l'articulation entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité budgétaire.
- > Une information sur le besoin de financement actualisé du régime de retraite des fonctionnaires de l'État qui correspond à la différence entre la valeur actualisée des pensions qui seront versées et la valeur actualisée des cotisations qui seront reçues. Cette évaluation est réalisée à partir de la chronique des besoins de financement. Le mode de calcul, les hypothèses et le périmètre retenu sont présentés à l'appui de l'évaluation. Tout changement de méthode fera l'objet d'une information. Une note expliquant les variations de montants est également fournie.
- > Le montant total des ressources propres de l'Union européenne impactant le résultat patrimonial.
- > Un tableau indiquant les variations, en base, des déficits fiscaux reportables en avant ainsi qu'un tableau indiquant, en impôt, la variation des crédits d'impôts reportables et non restituables. Une estimation en impôt de la consommation probable de ces déficits fiscaux en avant et de ces crédits d'impôts reportables et non restituables doit être produite.

NORME N° 1 LES ÉTATS FINANCIERS

Illustrations

Les tableaux et les commentaires présentés ci-dessous visent à illustrer les dispositions normatives relatives à l'annexe.

I. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles par catégorie et par ministère (Catégories non exhaustives renseignées à titre indicatif)

EXERCICE	Terrains non spécifiques		Bâtiments non spécifiques		Matériel		Infrastructures		Bâtiments spécifiques	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Balance d'entrée	valeur de marché		valeur de marché		coût d'acquisition >x euros		coût de reconstruction à neuf actualisé		euro symbolique ou coût de reproduction à l'identique	
Acquisitions									si coût connu	
Flux de travaux immobilisables										
Cessions										
Amortissement					Amortissements				flux de travaux	
Réévaluations (+) ou (-)	Actualisation annuelle		Actualisation annuelle				actualisation annuelle			
Perte de valeur					test de dépréciation si indice de perte de valeur					
Balance de sortie										
Écarts de réévaluation cumulés (+)										
Écarts de réévaluation cumulés (-)										
Valeur brute comptable										
Amortissement cumulé										flux de travaux
Valeur nette comptable = balance de sortie										

Commentaires :

Balance d'entrée initiale + (acquisitions - cessions (cumulées)) + écarts de réévaluation cumulés = valeur brute comptable. La valeur nette comptable est, chaque année, reportée en balance d'entrée. Balance d'entrée + acquisitions + flux de travaux - cessions - amortissement + ou - écarts de réévaluation - perte de valeur = balance de sortie = Valeur nette comptable = Valeur brute comptable - amortissement cumulé.

Contrats de location par catégorie et par ministère (Catégories non exhaustives renseignées à titre indicatif)

CONTRATS LOCATION - FINANCEMENT	TERRAINS		BÂTIMENTS NON SPÉCIFIQUES		MATÉRIEL	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Contrats de location-financement (VNC à la date de clôture)						
Total paiements minimaux pour location < 1 an						
Valeur actualisée						
Total paiements minimaux pour location entre 1 et 5 ans						
Valeur actualisée						
Total paiements minimaux pour location > 5 ans						
Valeur actualisée						

II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES	MONTANTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE		MONTANTS À LA FIN DE L'EXERCICE
			REPRISES PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES PROVISIONS NON UTILISÉES	
Provisions pour risques 1					
Provisions pour risques 2					
...					
TOTAL					
PROVISIONS POUR CHARGES	MONTANTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE		MONTANTS À LA FIN DE L'EXERCICE
			REPRISES PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES PROVISIONS NON UTILISÉES	
Provisions pour charges 1					
Provisions pour charges 2					
...					
TOTAL					

III. PERSONNEL

CHARGES DE PERSONNEL	MONTANTS DE L'EXERCICE N	MONTANTS DE L'EXERCICE N-1
Rémunérations du personnel		
Charges de sécurité sociale, de prévoyance et contributions directes		
Prestations directes d'employeur (hors pensions)		
Pensions		
Autres charges sociales		

NORME N° 10
LES COMPOSANTES
DE LA TRÉSORERIE



NORME N° 10

LES COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE

Exposé des motifs

Extrait

III. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de la norme 1 « Les états financiers », les composantes de la trésorerie de l'État apparaissent distinctement à l'actif et au passif du tableau de situation nette de l'État sur une ligne « Trésorerie ».

Dans la rubrique « Trésorerie » à l'actif du tableau de situation nette, le cumul des valeurs en cours d'encaissement et à l'escompte et des valeurs en cours de décaissement est présenté sur une seule ligne, ce qui peut conduire à faire apparaître un montant négatif.

~~Le tableau des flux de trésorerie, présente, pour la période, les variations des éléments d'actif et de passif composant la trésorerie de l'État.~~